



Delai pour rendre une caution

Par **gaelleMM**, le **26/11/2008** à **21:04**

Bonjour,

J'ai loué un appartement pendant deux ans....nous l'avons rendu le 3 OCTOBRE ,ils devraient nous rendre la caution le 3 decembre normalement.Aujourd'hui toujours rien mais j' attends...

L'appartement a été rendu impeccable avec aucun dégat.

Que faire si toutefois ils ne me rendent pas la caution dans les delais?

Ensuite,j' ai pris locapass pour m'aider a payer la caution, l'agence ne m' a toujours pas répondu suite a l'AR que j'ai envoye car en faisant tous les décomptes des deux ans ,l'agence a été payéé par deux fois certains mois par locapass et par moi meme....je leur ai envoye mes decomptes et me suis aperçue qu il y a un numero de quittance en trop, que je n'ai pas en ma possession et qui ne correspond a aucun mois....donc un loyer perçu de trop.....

Quels recours ai-je droit????car locapass se retourne contre moi pour rembourser les loyers trop perçus alors qu ils ont ete deja ete réglé à l'agencemais l'agence ne leur a rien dit et aujourd'hui je dois à locapass 3000 euros!!!deja paye a l'agence

merci de me repondre.....